Académies d'été 2023 Sources d'inspiration et processus de création organique Cantercel 34520 La Vacquerie Saint Martin de Castries

Bulletin d'inscription

Nom Prénom		 	
Adresse		 	
Date de naissance			
Téléphone et mail _	.	 	
Profession			

Tarif: 50€ par jour ou 75€ tarif professionnels ou de soutien soit 200€ la session ou 300 €

Possibilité de s'inscrire à la journée.

Repas: participation 8€

Sélection	Date	Programme	Tarifs		Repas	
Cocher la case X			X	X	X	X
	Mercredi 16 août	Atelier de chant organique avec Morgane Tréheux	2	20€	Tiré du sac	
			50€	Pro 75€	Midi 8€	Soir 8€
	Jeudi 17 août	Hervé Baley table ronde et atelier avec JP Camredon et A. Lombardet				
	Vendredi 18 août	André Ravereau témoignage avec JL Thomas Ricardo Porro avec I. Val De Flor				
	Samedi 19 août	Imre Makovecz conférence et atelier avec N. Grekofski				
	Dimanche 20 août	Edmond Lay avec A. Fily A. Aalto R. Pietila et Atelier avec D. Beaux				
	Lundi 21 août	Bilan et perspectives	0	0		
TOTAL						

Modalités:

Le tarif comprend la formation et les documents pédagogiques

Ne comprend pas le transport, ni l'hébergement.

Les repas du midi sont préparés collectivement dans le cadre associatif

Le site de Cantercel dispose d'une borne sanitaire et d'une cuisine ouverte avec espace repas, ainsi que de chambres en gîte (100€ chambre double). Pour le campement, nous contacter.

Bulletin à retourner accompagné d'un acompte de 30% au plus tard 21 jours avant la rencontre,

Règlement par chèque à l'ordre de « sens espace europe » adresse Cantercel 34520 La Vacquerie ou par virement : IBAN FR76 4255 9100 0008 0038 2233 177 BIC ccopfrppxxx

Académies d'été 2023 Sources d'inspiration et processus de création organique Cantercel 34520 La Vacquerie Saint Martin de Castries

Quelques hébergements à proximité

La Vacquerie

Gîte l'Herbe au vent : 04 67 44 61 87 ou 06 71 15 87 39

Gîte La Petite Maison : 03 30 40 26 81 ou 06 18 27 35 28

Gîte Pouss Combe: 06 22 23 97 99 et cabanes: 06 64 49 49 64

Chambres d'hôtes le Relais de Faïsses : 06 08/ 28 26 76

Gîte de Gazelle : 06 03 13 79 73

St Pierre de la Fage, cirque du Bout du Monde

Le Chateau de La Roque 04 67 88 51 49

Mas de Mauve: 04 67 44 61 87 ou 06 52 67 01 40

Le Caylar

Hôtel du Rocher: 04 67 44 99 10

Saint Maurice Navacelles

Le Ranguas acceuil paysan: 04 67 44 63 01 ou 06 77 52 04 84

Conditions générales de vente

■ Désignation

SENS ESPACE EUROPE, association loi 1901 et organisme de formation professionnelle dispense des formations et organise des rencontres dans les domaines du cadre de vie, de la conception, la fabrication et l'usage de l'habitat, pour des personnes physiques et morales. Son siège social est à Cantercel, site d'expériences pour l'habitat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par : **ASEE** : l'assocation Sens Espace Europe - **Client** : toute personne physique ou morale inscrite ou commanditaire d'une activité auprès de SENS ESPACE EUROPE- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à l'activité.- **CGV** : les conditions générales de vente - **OPCA** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations engagées par l'ASEE pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV qui prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Les prix sont indiqués en euros, sans taxe, l'association n'est pas assujettie à la TVA pour les actions de formation ou d'animation. Le règlement du prix est à effectuer par acompte de 30% lors de l'inscription et le solde à l'issue de la prestation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de SENS ESPACE EUROPE.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. L'ASEE aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus. En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. Pour cela un organisme relais, ayant qualification QUALIOPI assure le dossier administratif (GHARA Formations) ses coordonnées seront transmises sur demande au client. Dans ce cas, il n'est pas necessaire de verser un acompte, la totalité du prix de la formation devant être versée à GHARA Formation

■ Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le **Client** au moins 7 jours avant le démarrage de la prestation, l'**ASEE** offre au **Clien**t la possibilité de repousser l'inscription du **Stagiaire** à une session ultérieure, dûment programmée, ou de remplacer le **Stagiaire** empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins.

■ Annulation, absence ou interruption d'une session

Tout module commencé est du dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par l'ASEE. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la session distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la session ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCA. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à l'ASEE. D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, l'ASEE se réserve le doit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- annulation à plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage : aucun frais d'annulation

- annulation entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le début de la session : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation
- annulation à moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la session : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation

Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des sessions est fixée à sept heures et les horaires sont de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 avec une pause en milieu de chaque demi-journée.

■ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque session est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque activité, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les bulletins d'inscription accompagnés d'un acompte ou les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à l'ASEE ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. L'ASEE peut alors proposer au Stagiaire de participer à une autre session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer une session, l'ASEE se réserve la possibilité d'ajourner au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités, les acomptes qui auront été versés seront alors remboursés.

■ Devis et attestation

Pour chaque action, un devis est adressé en trois exemplaires au **Client**. Deux exemplaires dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à l'**ASEE** par tout moyen à la convenance du **Client** : courrier postal, télécopie, mail. A l'issue de la session, l'**ASEE** remet une attestation de présence au **Stagiaire**.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, l'ASEE est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. L'ASEE ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure : outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à l'ASEE, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'ASEE.

■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par l'ASEE et les intervenants pour assurer les actions ou remis aux **Stagiaires** sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de l'ASEE. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

■ Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, figurant sur les fiches de présentation sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants, de la dynamique du groupe.

■ Confidentialité et communication

l'ASEE s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les actins et aux OPCA, les informations transmises par le Client notamment concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par l'ASEE comme client de ses actions, autorise l'ASEE à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, l'exigeant.

■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'**ASEE**. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

L'ASEE conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de l'action.

■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et l'**ASEE** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunal de Lodève sera seul compétent pour régler le litige.